



Rapport financier trimestriel de la Commission canadienne des droits de la personne

trimestre terminé
le 30 juin 2023

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2023.

No de catalogue : HR12-4F-PDF
ISSN : 2563-2795

Table des matières

1. Introduction	1
1.1. Autorisations, mandat et programmes.....	1
1.2. Méthode de présentation du rapport	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	2
2.1. État des autorisations	2
2.2. État des dépenses budgétaires par article courant	2
3. Risques et incertitudes	2
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	3
État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2022-2023 (en dollars).....	4
État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars) - Exercice 2022-2023	5
État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars) - Exercice 2021-2022	6

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses* et les *Budgets supplémentaires des dépenses*. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1. Autorisations, mandat et programmes

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été mise sur pied en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la *LGFP*, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP)*. La Commission se charge de l'application de la LCDP et travaille avec les employeurs pour veiller à la conformité à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE)*. La LCDP interdit la discrimination et la LEE fait la promotion de l'égalité en milieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'accessibilité, la Commission est également responsable de l'administration et de la mise en application de la *Loi sur l'équité salariale (LES)* et de la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*. Ces lois appliquent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. Enfin, la Commission met à la disposition du Défenseur fédéral du logement des services administratifs et des installations pour soutenir ses tâches et ses fonctions.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la Commission sont présentés dans le rapport sur le [Plan ministériel \(PM\)](#) et la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

1.2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses, les Budgets supplémentaires des dépenses et les transferts de crédits du Conseil du Trésor pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats

ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1. État des autorisations

Comme le montre la déclaration des pouvoirs, les pouvoirs totaux de la Commission disponibles pour utilisation ont diminué de 1 985 608 \$ (ou 5 %), passant de 39 741 221 \$ en 2022-2023 à 37 755 613 \$ en 2023-2024. Cet écart dans les pouvoirs est principalement dû à une diminution des fonds reçus pour l'administration et l'application de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, pour un montant de 1 813 468 \$.

La Commission offre des services de soutien internes à d'autres ministères et organismes tels que des services de finances, de ressources humaines, d'acquisition et de technologies de l'information. Les ententes de services de soutien internes sont comptabilisées à titre de revenus, conformément à l'article 29.2 de la *LGFP*.

2.2. État des dépenses budgétaires par article courant

Selon les dépenses budgétaires par article courant, les dépenses budgétaires nettes totales depuis le début de l'exercice au 30 juin 2023, qui s'élèvent à 8 856 819 \$, représentent 23 % des pouvoirs totaux pour l'exercice, qui s'élèvent à 37 755 613 \$. Les dépenses relatives au personnel, d'un montant de 8 059 583 \$, représentent la majorité des dépenses, soit 86 % du montant brut total dépensé de 9 382 593 \$ au 30 juin 2023.

Les dépenses budgétaires brutes totales de 9 382 593 \$ du premier trimestre 2023-2024 ont augmenté de 994 205 \$ par rapport aux 8 388 388 \$ du premier trimestre 2022-2023. Cette augmentation est principalement due à une hausse de 581 887 \$ des dépenses relatives au personnel, qui passent de 7 477 696 \$ en 2022-2023 à 8 059 583 \$ en 2023-2024, car une augmentation progressive des effectifs pour soutenir la LCA et la LES et la Loi sur la stratégie nationale sur le logement a eu lieu depuis le premier trimestre de 2021-2022 pour coïncider avec la croissance et la mise en œuvre de ces mandats.

3. Risques et incertitudes

Avec l'introduction de nouveaux mandats, la Commission continue à faire face à des défis pour répondre aux besoins de tous les domaines de programme.

Pour relever les défis mentionnés, la Commission suivra et évaluera les progrès accomplis dans tous les secteurs d'activité. Le cas échéant, la Commission adaptera ses procédures en conséquence.

De plus, notre transition vers la prestation de services numériques continue de renforcer la nécessité d'adapter et de mettre à niveau l'infrastructure des TI et des communications de la

Commission. Sans le soutien approprié des TI et des communications pour le développement d'un environnement de prestation de services numériques en ligne coordonné et intégré, la capacité de la Commission à fournir de manière efficace et efficiente tous les programmes dont elle a la charge risque d'être compromise.

Tous les autres risques sont mentionnés dans le [Plan ministériel 2023-2024](#).

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'ajout de nouveaux mandats à la Commission (équité salariale, accessibilité, logement) continue d'ajouter aux pressions existantes sur la mise en œuvre des programmes liés à tous les mandats de la Commission, y compris nos responsabilités en vertu de la LCDP, de la LEE et de la CDPH. Faute de ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir tous les programmes, la réalisation des objectifs des programmes peut être retardée. En fait, en 2023-2024, les fonds destinés au programme sur le logement ont été considérablement réduits. Si la CCDP n'est pas en mesure de trouver les fonds nécessaires pour ce mandat, la Loi sur la stratégie nationale sur le logement ne pourra pas être pleinement mise en œuvre.

Approuvé par :

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski

Présidente par intérim

Ottawa, Canada

Date :

[original signé par]

Natalie Dagenais

Dirigeante principale des finances

État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2023-2024 (en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	35 602 865	8 324 406	8 324 406
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(525 774)	(525 774)
Autorisations budgétaires législatives	4 232 748	1 058 187	1 058 187
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	37 755 613	8 856 819	8 856 819

État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2022-2023 (en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 ²	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	37 604 427	7 334 189	7 334 189
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(482 191)	(482 191)
Autorisations budgétaires législatives	4 216 794	1 054 199	1 054 199
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	39 741 221	7 906 197	7 906 197

¹ N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

² N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars)
- Exercice 2023-2024

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	32 079 774	8 059 583	8 059 583
Transports et communications	320 000	69 733	69 733
Information	530 000	41 529	41 529
Services professionnels et spéciaux	5 370 839	664 544	664 544
Location	730 000	363 789	363 789
Services de réparation et d'entretien	40 000	4 914	4 914
Services publics, fournitures et approvisionnements	90 000	1 678	1 678
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	70 000	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	600 000	176 823	176 823
Autres paiements	5 000	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	39 835 613	9 382 593	9 382 593
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(525 774)	(525 774)
Services de soutien internes			
Dépenses budgétaires nettes totales	37 755 613	8 856 819	8 856 819

État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié) (en dollars)
- Exercice 2022-2023

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	32 328 751	7 477 696	7 477 696
Transports et communications	422 000	9 551	9 551
Information	848 000	36 699	36 699
Services professionnels et spéciaux	6 401 470	659 314	659 314
Location	826 000	183 071	183 071
Services de réparation et d'entretien	60 000	2 376	2 376
Services publics, fournitures et approvisionnements	130 000	7 177	7 177
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	200 000	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	600 000	12 504	12 504
Autres paiements	5 000	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	41 821 221	8 388 388	8 388 388
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(482 191)	(482 191)
Services de soutien internes			
Dépenses budgétaires nettes totales	39 741 221	7 906 197	7 906 197